

DURÉE

2,00000 jours (soit 14 heures)

PRIX

682 € par participant

Soit 818,40 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

L'obligation de formation continue pèse sur tous les intermédiaires qu'ils soient titulaires de la carte professionnelle mais aussi sur les négociateurs salariés ou indépendants.

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne

- Complétez vos coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Prévenir les risques juridiques en transaction immobilière et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.
- Maîtriser les techniques de l'immobilier.
- Justifier des compétences indispensables aux domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique permettant le renouvellement de la carte professionnelle.

**PROGRAMME****Journée 1 (9H00-12H30 et 14h00-17h30)**

- Accueil des participants
- Présentation et tour de table

Matin

- Accueil et Introduction
- Top 10 des mauvaises pratiques
- Les frais d'agence
- Les étapes de l'accession
- Le frais de notaire
- Les plus-values immobilières
- Déontologie

Après midi

- Méthodologie de la valeur vénale



- Prêt immobilier
- Fiscalité placement locatif
- Analyse financière de l'acquéreur

Journée 2 (9H00-12H30 et 14h00-17h30)

- Les questions techniques avant la prise de mandat
- Réaliser une visite attentive
- Pathologies
- Diagnostics immobiliers
- Evaluer la vétusté d'un bien
- Green value
- L'accessibilité des bâtiments
- Les assainissements

- Conclusion
- Evaluation des acquis de formation et tour de table

Des pauses régulières sont aménagées dans la journée



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**

Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle



